

**Conseil municipal | Séance du 20 mars 2026**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2026-03-20-2 | Election du maire - Article L2122-7 du Code général des collectivités territoriales**  
**Sur le rapport de Monsieur Francis Schilliger**

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 34

Date de convocation : 16 mars 2026

L'An deux mille vingt-six, le 20 mars, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Francis Schilliger, Conseiller municipal.

**Etaient présent-es :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Mohammed Karabila, Monsieur Edouard Bénard, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Raja Abidi, Monsieur Meziane Khaldi, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Agathe Petit, Madame Khadija Berraho, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Robin Durand, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Monsieur Abdulaziz Erden, Madame Laetitia Dos Santos, Monsieur Kotchy Degbeu, Madame Noura Hamiche, Monsieur Hubert Wulfranc.

**Etaient excusé-es avec pouvoir :**

Monsieur José Gonçalves donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Edouard Bénard

**Exposé des motifs :**

Les conseils municipaux sont renouvelés intégralement tous les 6 ans.

Le décret n°2025-848 du 27 août 2025 fixe la date de renouvellement des Conseillers municipaux et communautaires aux dimanches 15 et 22 mars 2026.

La liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés lors du premier tour du scrutin est "La Gauche rassemblée Agir et vivre à Saint-Etienne-du-Rouvray".

A ce titre, le nouveau conseil municipal est convoqué en vue d'une séance d'installation au cours de laquelle sont élus le maire et ses adjoints dont le nombre aura été préalablement voté.

**Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :**

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-7, L2122-1, L2122-4 et L2122-8,
- Le décret n°2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires,
- Le procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2026 à l'issue desquelles ont été proclamés élus conseillers municipaux, par ordre alphabétique :
  - Madame Abidi Raja
  - Monsieur Akkari Ahmed
  - Madame Atif Najia
  - Madame Auvray Nicole
  - Monsieur Bénard Edouard
  - Madame Berraho Khadidja
  - Madame Boucard Florence
  - Madame Cheikh Alia
  - Monsieur Degbeu Kotchy
  - Madame Dos Santos Laetitia
  - Monsieur Durand Robin
  - Monsieur Erden Abdulaziz
  - Monsieur Fontaine David
  - Monsieur Gonçalves José
  - Madame Grandfond-Cassius Aube
  - Madame Hamiche Noura
  - Monsieur Karabila Mohammed
  - Monsieur Khaldi Meziane
  - Madame Langlois Carolanne
  - Madame Le Behec Laetitia
  - Monsieur Le Cousin Pascal

- Monsieur Leconte Grégory
- Monsieur Moba M'Builu Gabriel
- Madame Mour Murielle
- Monsieur Moyse Joachim
- Madame Olivier Catherine
- Madame Pawelski Léa
- Madame Petit Agathe
- Monsieur Quéruef Johan
- Monsieur Quint Didier
- Madame Ravache Anne-Emilie
- Madame Rodriguez Marie-Pierre
- Monsieur Schilliger Francis
- Monsieur Vilela Mathieu
- Monsieur Wulfranc Hubert

Sous la présidence de Francis Schilliger, doyen d'âge,

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales et sur proposition du Président, le secrétaire de séance est désigné.  
Il est convenu de désigner le conseiller municipal le plus jeune.

Monsieur Edouard Bénard est désigné, secrétaire de séance

**Considérant :**

- La déclaration de candidature de :
  - Monsieur Joachim Moyse
- Que le quorum, qui est de 18 est atteint, par la présence effective de 34 conseillers municipaux,
- Que les modalités de vote sont les suivantes :
  - Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,
  - Le scrutin est placé sous le contrôle de deux assesseurs (deuxièmes plus âgé et plus jeune de l'assemblée), Monsieur Ahmed Akkari et Madame Alia Cheikh.

Il est procédé au vote à scrutin secret :

**Après dépouillement, les résultats du scrutin sont les suivants :**

- **Nombre de votants : 35**
- **Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35**
- **Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2**
- **Nombre de suffrages exprimés : 33**
- **Majorité absolue : 18**

Monsieur Joachim Moyse : **33 voix**

**Monsieur Joachim Moyse ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé Maire de la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray.**

Pour extrait conforme

Monsieur Francis Schilliger

Monsieur Edouard Bénard

Conseiller municipal

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

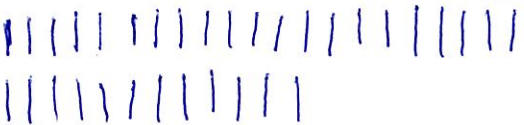
Réception en préfecture : 23/03/2026

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20260320-lmc142094-DE-1-1

Affiché ou notifié le 23 mars 2026

**Feuille de dépouillement**

**2- Election du maire**

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
		En chiffres
Joachim MOYSE		33

**Résultats du scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....           /
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....           35
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ....           1
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....           1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....           33
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> .....           18

**Proclamation de l'élection du maire**

Monsieur Joachim Moyse ..... a été proclamé(e)  
maire et a été immédiatement installé(e).

Le Président



Le Secrétaire



Les assesseurs

